

## Règlements du concours de mesurage des panaches 2024

1. Quatre-vingt-dix-sept (97) prix d'une valeur totale de plus de 35 000\$ en marchandises seront remis parmi les participants au concours de mesurage des panaches qui auront rempli toutes les conditions obligatoires aux règlements 2024.

- A. Concours du plus gros panache d'original provincial  
1<sup>er</sup> prix : Deux carabines Browning d'une valeur 2884.98\$
- B. Concours du plus gros panache d'original local  
1<sup>er</sup> prix : Deux carabines Browning d'une valeur 2884.98\$  
Pour être admissibles à ce prix, les deux chasseurs doivent avoir leur adresse de domicile dans l'agglomération de La Tuque.
- C. Tirage au sort parmi les femmes qui ont enregistré un original  
1<sup>er</sup> prix : Forfait de pêche de la Pourvoirie Domaine Touristique La Tuque d'une valeur de 1500\$
- D. Tirage au sort parmi les femelles et les veaux  
1<sup>er</sup> prix : Traîneau à original Zone T3 d'une valeur de 389.99 \$
- E. Concours du panache le plus près de la mesure pigée au sort.  
0 à 30 pouces : Scie mécanique Stihl MS 271 d'une valeur de 619.99\$  
30 1/16 et plus : Scie mécanique Husqvarna 455 Rancher d'une valeur de 719.99\$
- F. Tirage au sort parmi tous ceux ayant enregistré un original au mesurage, Cadeau Ultime  
1<sup>e</sup> prix : Carabine Antler Wild Mountain d'une valeur de 3085\$
- G. Tirage au sort parmi tous ceux ayant enregistré un original au mesurage, Cadeau Prestige  
Dix (10) prix d'une valeur de 500\$ chacun
- H. Soixante-quinze (75) prix de présences d'une valeur de 99\$ chacun
- I. Cinq (5) Prix pour tous achats de billet du festival Chasseur/Non Chasseur
  - 1. Forfait de pêche de la Pourvoirie Dumoulin d'une valeur de 4175\$
  - 2. Chaloupe Commère P14 d'une valeur de 3010\$
  - 3. Treuil Portable et ensemble du chasseur d'une valeur de 1874.90\$
  - 4. Certificat cadeau de 1000\$ de l'association des Pourvoirie de la Mauricie
  - 5. 1000\$ en argent comptant

2. Tous les chasseurs participants au concours de mesurage des panaches doivent avoir acheté les deux billets du festival de chasse réguliers à 35 \$ avant la date d'ouverture de sa zone de chasse à la carabine.

3. Toutes les bêtes doivent être inscrites au concours de mesurage des panaches à l'endroit suivant. Les deux chasseurs doivent déjà avoir en leur possession leurs billets réguliers du Festival de chasse puisqu'ils doivent l'avoir acheté avant l'ouverture de leur zone de chasse.

- Sur place au Centre municipale de ski, 700 rue Desbiens, le 2 novembre 2024 de 13 h à 15 h 59.

4. Le mesurage officiel des panaches s'effectuera le 2 novembre 2024 entre 13 heures et 16 heures au 700 rue Desbiens, La Tuque, G9X 4E6. Tous les panaches inscrits doivent obligatoirement être présentés à l'activité de mesurage pour être éligibles au concours.

Dans le cas des têtes de femelles et de veau, seuls la fiche d'enregistrement et les deux billets du festival sont obligatoires pour participer au concours. Aucune mesure n'est prise dans la catégorie de tirage au sort de femelle et de veau.

Le panache doit être facilement accessible pour les mesureurs.

5. Lorsque les participant(e)s se présentent à l'accueil du mesurage des panaches, l'abatteur ou son représentant doit présenter :

- Fiche d'enregistrement du gibier du Gouvernement du Québec (obligatoire sur place)
- Deux (2) billets du Festival de chasse achetés au coût de 35 \$.

\*À ce moment, l'organisation du Festival vérifiera que le billet a été acheté avant la date d'ouverture de la zone de chasse. La date inscrite par le vendeur figurant sur le billet fait office de date officielle d'achat.

6. Les deux numéros du billet du festival doivent apparaître sur le coupon d'inscription au concours du mesurage des panaches.

7. Les gagnants seront annoncés le 2 Novembre 2024 au 700 rue Desbiens à La Tuque à partir de 17 h 30.

Un tirage au sort sera effectué en cas d'égalité dans les mesures.

8. Les prix des catégories A, B, C, D, E, I doivent être réclamés le 29 novembre 2024 auprès du comité organisateur du Festival de chasse.

9. Les prix de la catégorie F, G, H sont des prix de présence. **Votre présence est obligatoire** sous le chapiteau du Festival de Chasse pour recevoir votre prix. Un seul membre de l'équipe peut être sur place. Dans le cas où un prix n'a pas été réclamé, le prix sera tiré de nouveau à la fin du tirage.

10. Les prix ne sont ni remboursables ni échangeables.

11. Aucune tête ou panache modifié (taxidermie) ou sur plaque ne sera accepté.

12. Toute fraude sera assujettie à une poursuite. Les décisions du comité organisateur sont finales et sans appel sur toute inscription douteuse.

13. Les prix doivent être réclamés au plus tard le 29 novembre 2024.